

# Réforme des retraites: les avenir possibles

**Le maintien du statu quo, en matière de retraites, n'est pas soutenable. Si une réforme est nécessaire, la question reste celle de son contenu. Au-delà des aspects techniques, ce sont de vrais choix de société qui s'imposent.**

Michel SAVY, responsable du groupe de travail  
« Economie, travail et droits de l'Homme » de la LDH \*

Si les multiples réformes sociales lancées sur le thème de la « rupture » chère à Nicolas Sarkozy n'aboutissent pas à la « révolution conservatrice » radicale que certains députés de droite appelaient de leurs vœux <sup>(1)</sup>, toutes vont à peu près dans le même sens : affaiblir les protections du droit du travail et les mécanismes de solidarité sociale, au nom de la flexibilité et de la compétitivité économique. Les dégâts humains et sociaux en sont considérables, alimentant la précarité jusqu'à l'exclusion, l'individualisation et la perte de sens du travail, élément central du lien social. Les résultats ne confirment nullement l'efficacité de ces mesures, bien au contraire, puisque la croissance est très ralentie, le déficit du commerce extérieur s'aggrave et reflète une perte d'efficacité du système productif lui-même, et le chômage est remonté à un niveau élevé malgré une dépense publique intense alimentant une dette sans précédent. Ce gouvernement, contrairement à ce qu'il prétend, n'a pas la culture du résultat. Et

ce contexte inscrit les réformes à venir dans des contraintes encore plus fortes.

## Un contexte de régression sociale

Cette situation, qui va probablement durer et s'aggraver encore, ne peut être entièrement mise au compte d'une crise internationale qui dédouanerait le gouvernement français de ses responsabilités et de ses promesses électorales (« *Travailler plus pour gagner plus* », etc.). Dès le début du quinquennat, la loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, ou « loi Tépà », avait valeur de manifeste, avec des suppressions de charges pour les entreprises et des allègements d'impôts pour les couches les plus riches de la société, privant l'Etat de ressources indispensables. Malgré son goût affiché pour le pragmatisme, le gouvernement ne veut pas revenir sur ces mesures macro-économiquement erronées et antisociales. La réforme des retraites actuellement en discussion s'inscrit-elle dans cette tendance générale de régression sociale ?

En effet, après la réforme du contrat de travail et des règles du licenciement, de la durée du travail, de la représentativité syndicale, des régimes spéciaux de retraite, du service public minimum, de la formation profession-

\* A partir des contributions des membres du groupe : Y. Bucas-Français, M.-A. Couderc, M. Dreyfus, Y. Durrieu, I. Gallais, D. Guibert, N. Léandri, M. Loup et de l'audition de P. Concialdi, économiste chercheur à l'Institut de recherches économiques et sociales (Ires).

nelle, de l'assurance chômage, du revenu de solidarité active, etc., est maintenant lancée une nouvelle réforme, celle du régime général des retraites. Le gouvernement la présente même comme la dernière du quinquennat, avant d'entrer en campagne électorale pour deux ans. Son échec économique le pousse aujourd'hui à réactiver le thème de la sécurité, en dépit d'un bilan également très mauvais dans ce domaine.

La question des retraites est depuis longtemps à l'ordre du jour des gouvernements successifs : pour s'en tenir aux vingt dernières années, on a déjà connu la réforme Balladur (1993), faisant passer la durée de cotisation de cent cinquante à cent soixante trimestres, le plan Juppé (1995), voulant supprimer les régimes spéciaux et aligner les fonctionnaires sur le régime du secteur privé, et enfin une première réforme Fillon (2003), qui se présentait comme inachevée et prévoyait que d'autres étapes seraient nécessaires.

Le Conseil d'orientation des retraites (Cor), créé en 1997 par le gouvernement Jospin, fournit un cadre de calcul par rapport à ces questions. Sur la base des données actuelles et de projections à long terme, celui-ci permet de formuler et de tester divers scénarios. Comme on le peut

**La proportion des personnes âgées dans la population française totale continuera d'augmenter. Un pays qui compte une des plus hautes productivités au monde a les moyens de résoudre cette question à l'avenir.**

(1) Le groupe de travail « Economie, travail et droits de l'Homme » de la LDH a tiré un premier bilan des mesures prises depuis l'installation du gouvernement Fillon en 2007 (voir « Réformes sociales : quel sens, quelles perspectives ? », in *Hommes & Libertés*, n° 145, janvier-mars-avril 2009, p. 9-13).

l'observer (voir encadré ci-dessous), le maintien du financement des retraites passe par des réformes profondes.

### L'urgence d'une réforme d'ampleur

L'avenir n'est pas écrit à l'avance et les possibilités sont bien plus ouvertes que ne prétend le gouvernement, qui présente ses projets comme les seuls possibles et pertinents. Son option consiste à opérer un ajustement comptable à l'intérieur du cadre existant. Le résultat ne pourrait être qu'une aggravation de la fracture sociale, avec une forte dégradation des conditions de vie de millions de citoyens retraités actuels et à venir (parmi nos concitoyens, les premiers concernés par les réformes en débat ne sont pas les plus vieux, mais les jeunes!). Les seuls remèdes envisagés consistent en effet à retarder l'âge donnant droit à la retraite, ou augmenter le nombre d'annuités de

cotisation donnant droit à une retraite à taux plein, ou abaisser le niveau des retraites par rapport aux revenus d'activité, ou encore combiner ces trois variables d'ajustement, comme les abaques du Cor en font la démonstration. Les inégalités subies pendant la vie active se prolongeraient, de manière amplifiée, pendant la retraite, et la France retrouverait une catégorie massive de personnes âgées, pauvres, comme il y a deux générations.

Or une sortie de la crise par le haut suppose une ambition plus grande. Il faut à la fois modifier le système d'emploi et le financement des retraites; modifier l'emploi pour augmenter le nombre de cotisants et alimenter positivement les budgets sociaux, en facilitant l'entrée des jeunes dans le travail autrement que par la voie des petits boulots, et en maintenant en place les travailleurs plus âgés (au lieu de les pousser prématurément, comme

aujourd'hui, vers la préretraite), par une formation professionnelle et une adaptation des conditions de travail en cohérence avec l'âge légal de droit à la retraite. Il conviendrait de financer les retraites en remettant en cause les mécanismes généraux de partage de la richesse produite dans le pays, partage qui s'est déplacé à partir des années 1980 vers la rémunération croissante du capital aux dépens du travail. Les anticipations sont robustes en matière de démographie: la proportion des personnes âgées dans la population française totale continuera d'augmenter. La part des retraites dans le PIB a augmenté dans les années passées et cette évolution se poursuivra nécessairement. Le Cor prévoit que l'économie française continuera de se développer: un pays qui compte une des plus hautes productivités au monde a les moyens de résoudre cette question à l'avenir. Que fera-t-on

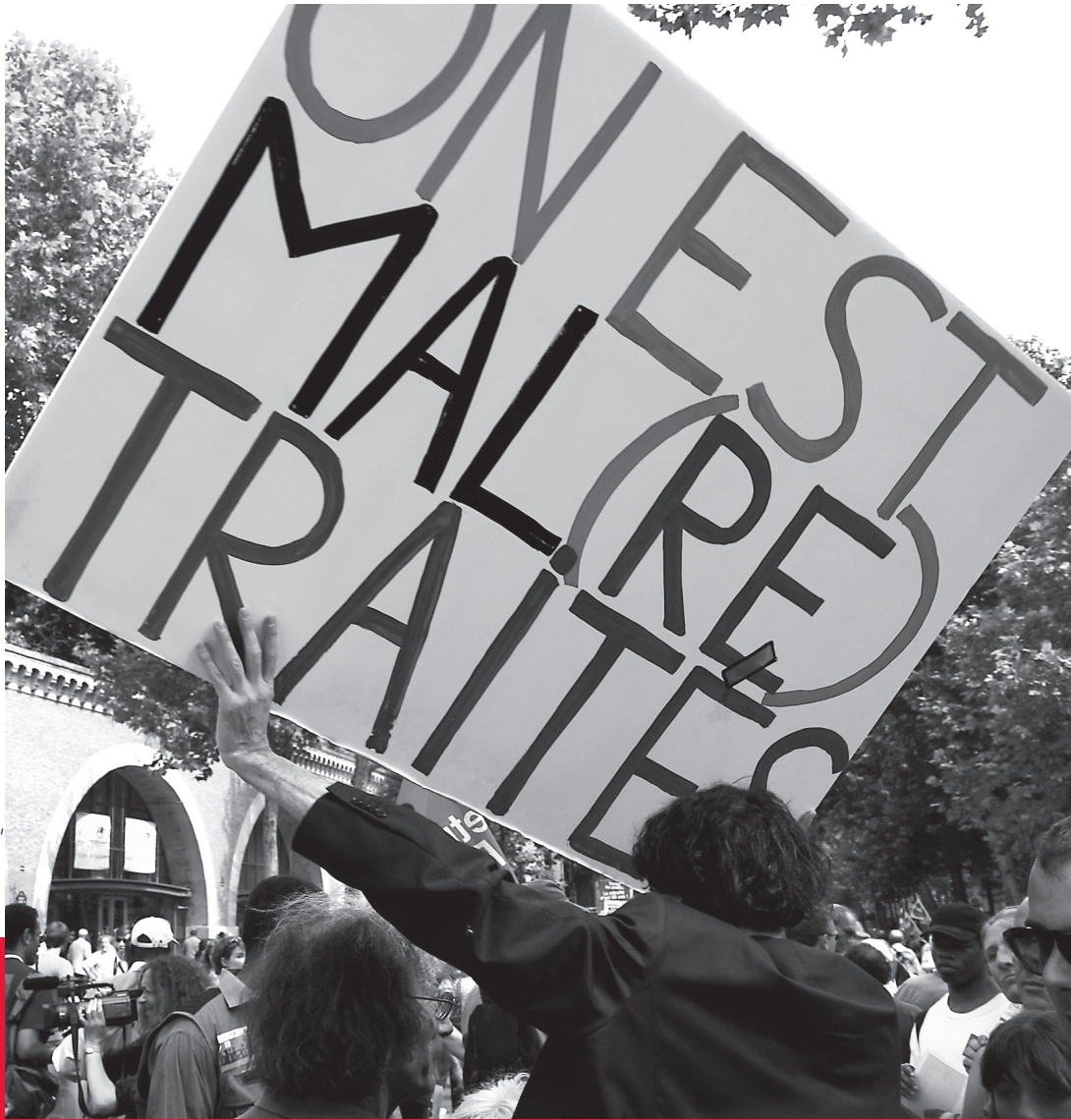
## Retraites : scénarios de sortie de crise

Dans un rapport du Cor de 2007, les hypothèses d'évolution à long terme de la société et de l'économie françaises étaient d'une descendance de 1,9 enfant par femme, d'un allongement de la durée de vie (l'espérance de vie à 60 ans passant de seize ans en 1950 à vingt-huit ans en 2050, soit un gain de douze ans en un siècle), d'un retour au plein emploi en 2015 (avec un taux de chômage redescendu à 4,5% puis stabilisé), d'une augmentation de la productivité du travail de 1,8% par an, d'un taux d'activité permettant un gain de quatre cent mille actifs à terme.

En outre, depuis la réforme Balladur de 1983, les pensions sont revalorisées en se calant sur l'évolution des prix et non des salaires, ce qui freine leur progression et introduit un décalage de pouvoir d'achat croissant entre retraités et actifs. Le calcul de base du Cor consiste à comparer la masse des retraites d'une part, les cotisations nécessaires pour

les financer d'autre part, le tout étant mesuré en points (pourcentage) de PIB. Un point actuel est de l'ordre de 20 milliards d'euros. Les dépenses de retraite en 2006 étaient de 13 points de PIB, avec un besoin non couvert de 0,2 point équivalent à 4 milliards d'euros. En projection, le besoin non satisfait serait de 15 milliards en 2015, de 24 en 2020 et de 69 milliards d'euros par an en 2050. Cette somme résulte de l'agrégation des multiples fonds de financement des retraites actuellement en place. A l'évidence, l'aggravation tendancielle des déficits ne peut rester sans réponse. Les hypothèses du récent rapport de 2010 ne sont pas très différentes. Son apport consiste en la présentation de trois scénarios, correspondant à des sorties plus ou moins rapides et réussies de la crise économique actuelle. En particulier, il envisage que la productivité à long terme du travail va augmenter de 1,8%, ou seulement de 1,5%, par

an, en moyenne, jusqu'en 2050, et que le taux de chômage reviendra à 4,5%, ou à 7% de la population active. Quant au fonctionnement du système de répartition, il joue sur diverses variables pour faire face, sans déficit, à l'augmentation projetée des dépenses: l'allongement de la durée de cotisation donnant droit à une retraite pleine, le niveau des retraites versées (par rapport au revenu moyen) et enfin le taux des prélèvements sur les revenus. Un abaque donne les solutions procédant des combinaisons possibles des trois variables en 2020. Si l'on ne joue que sur une variable, il faut soit augmenter le taux de prélèvement de 5% des revenus, soit réduire de 22% la pension par rapport aux revenus d'activité, soit augmenter de cinq ans la durée du travail par rapport à la situation en 2008. De multiples autres solutions combinent une application partielle de ces trois solutions limites.



© PHOTO THÉÂTRE ROUGE - JMB

*L'option du gouvernement consiste à opérer un ajustement comptable à l'intérieur du cadre existant. Le résultat ne pourrait être qu'une aggravation de la fracture sociale, avec une forte dégradation des conditions de vie de millions de citoyens retraités actuels et à venir.*

de cette richesse additionnelle, tout le problème est là. Il faut rappeler que, contrairement aux conceptions de M. Sarkozy, qui considère qu'alléger (prétendument) les impôts consiste à « rendre leur argent aux Français », les cotisations sociales ne sont pas une destruction de richesse mais un transfert entre catégories sociales. L'attribution de ressources suffisantes aux retraités modestes entraînera une demande pérenne de biens et de services, orientée vers le marché intérieur et créatrice d'emploi, à l'inverse du cercle vicieux de la récession qu'installent les politiques d'austérité et l'augmentation des inégalités.

### **Contrat social et droits de l'Homme**

Aux yeux de la Ligue des droits de l'Homme, l'allongement de l'espérance de vie est évidemment

un progrès, non réductible à un coût, et qui concerne l'ensemble de la société. Le temps des retraités est utile à la vie collective : au-delà du cercle familial, leur contribution à la vie associative est éminente. La LDH est attachée au principe fondamental de retraite par répartition, d'autant que la crise financière a démontré le caractère non seulement injuste et pervers, mais encore illusoire des systèmes de capitalisation. La répartition scelle un contrat entre les générations, elle donne à chacun, quel que soit son âge, des perspectives sûres limitant l'angoisse de la précarité. L'âge ouvrant le droit à la retraite doit être modulé selon la pénibilité des métiers exercés pendant la période d'activité. Le calcul des annuités doit prendre en compte les événements survenus au long de la vie, et notamment il ne doit pas pénaliser les femmes qui

**La LDH est attachée au principe fondamental de retraite par répartition. La répartition scelle un contrat entre les générations, elle donne à chacun, quel que soit son âge, des perspectives sûres limitant l'angoisse de la précarité.**

ont, plus que les hommes, subi des années sans emploi et des temps partiels, et qui touchent aujourd'hui des retraités de 40% inférieures en moyenne à celles des hommes. Les montants des retraites doivent être équitablement répartis pour assurer, à tous, des conditions de vie dignes.

Ces principes relèvent de valeurs fondamentales, dans notre conception indivisible des droits de l'Homme où les droits civils et politiques ne peuvent être coupés des droits économiques, sociaux et environnementaux. Par ses propositions, le gouvernement actuel n'est pas porteur d'une telle réforme. Sans entrer dans une démarche technique qui n'est pas de sa compétence, la LDH estime que la réforme des retraites touche aux bases de notre contrat social. Elle prend donc sa part des débats et des initiatives qu'un tel enjeu appelle. ●